

les lignes sud-est des Townships de Durham, Kingsey, Warwick et Arthabaska ; lequel Comté ainsi 2
borné comprendra les Townships d'Aston et son 4
augmentation et le Gore d'Aston, Bulstrode et 6
son augmentation, Stanfold, Arthabaska, Warwick, 6
Horton, Wendover, Simpson, Kingsey, Durham, 6
Wickham, Grantham, Upton et Acton.

Comté de
Sherbrooke.

15. Le Comté de Sherbrooke sera borné au nord- 8
est par le Comté de Mégantic et le Comté de 10
Beauce tels que ci-dessus décrits, au nord-ouest par 10
le Comté de Drummond, à l'ouest par le Township 12
d'Ely et le Township de Stukely, au sud par la 12
ligne nord du Township de Hatley, encore à l'ouest 14
par la ligne est du dit Township de Hatley, encore 14
au sud par la ligne nord du Township de Barnston 16
et du Township de Barford, et encore à l'ouest par 16
la ligne est du même Township de Barford, et en- 18
core au sud et au sud-est par les limites de la Pro- 18
vince ; lequel Comté ainsi borné comprendra les 20
Townships d'Ascot, en exceptant la ville de Sher- 20
brooke suivant les limites ci-après établies par cet 22
Acte, Eaton, Compton, Orford, Brompton, Stoke, 22
Melbourne, Windsor, Shipton, Tingwick, Chester, 24
Wolfestown, Garthby, Stratford, Ham, Wotton, 24
Weedon, Dudswell, Winslow, Lingwick, Whitton, 26
Westbury, Hampden, Marston, Newport, Ditton, 26
Chesham, Clinton, Auckland, Bury, Oulney, 28
Clifton, Hereford, Spalding, Ditchfield, Woburn, 28
Emberton, et Drayton, avec toutes les pointes et 30
augmentations des dits Townships. 30

Comté de
Stanstead.

16. Le Comté de Stanstead sera borné au nord 32
par le Township de Stukely, ensuite au nord et à 32
l'est par le Comté de Sherbrooke, au sud par les 34
limites de la Province, et à l'ouest par les Town- 34
ships de Sutton et de Brome ; lequel Comté ainsi 36
borné, comprendra les Townships de Hatley, 36
Barnston, Barford, Stanstead, Bolton et Potton, 38
avec toutes les pointes et augmentations des dits 38
Townships.

Comté de
Missiskoui.

17. Le Comté de Missiskoui sera borné au 40
nord par le Township de Farnham et le Township 40
de Brome, à l'est par le Comté de Stanstead, au 42
sud par les limites de la Province, et à l'ouest 42
par la Baie de Missiskoui, et les Seigneuries de 44
Noyan et Sabrevois jusqu'à la ligne sud-ouest de 44
l'augmentation de Monnoir, et par la ligne sud- 46
ouest et la ligne est de la dite augmentation de 46
Monnoir, jusqu'au Township de Farnham ; lequel 48
Comté ainsi borné, comprendra le Township de 48
Sutton, la Seigneurie de Saint Armand, et les 50
Townships de Dunham et Stanbridge avec toutes 52
les pointes et augmentations des dits Townships. 52